



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/842
5 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 17 d) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination de membres du Comité
des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Etien NINOV (Bulgarie)

1. A sa 51e séance, le 1er décembre 1989, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/44/104) sur les sièges qui deviendront vacants au Comité des placements à l'expiration du mandat de trois de ses membres le 31 décembre 1989.
2. La Cinquième Commission était aussi saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/44/22) dans laquelle celui-ci, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, proposait à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction de la nomination au Comité des placements de M. Yves Oltramare (Suisse), M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana) et M. Juergen Reimnitz (République fédérale d'Allemagne), pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990.
3. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination au Comité des placements de M. Yves Oltramare, M. Emmanuel Noi Omaboe et M. Juergen Reimnitz pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes au Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Yves Oltramare
M. Emmanuel Noi Omaboe
M. Juergen Reimnitz
